

Image not found or type unknown



Droit en tant qu'actionnaire d'une sci

Par **BOUFFET**, le **12/02/2009** à **13:11**

Mon ex concubin avait acquis une maison qu'il a mis en SCI je possédais une part (pas grand chose). Nous avons un enfant en commun et monsieur a vendu la maison en 2006 or personne ne m'a demandé de signer des papiers pour la vente et je n'ai absolument rien perçu de la vente. J'estime que ma part revenait à notre fils et je ne sais pas si 3 ans après je suis en droit de la réclamer. Merci de votre aide.

J'ai du nouveau effectivement je peux encore réclamer ma part d'autant que j'ai reçu un courrier des impôts me réclamant des frais pour non déclaration d'impôts fonciers. Il faut dire qu'à l'heure d'aujourd'hui la SCI apparaît toujours au registre du commerce alors qu'elle a été vendue il y a 3 ans.....Donc après pleins de coups de téléphone partout on m'a dit de me retourner contre le notaire mais je ne sais pas par quelle voie. Donc c'est ma nouvelle question. Merci à tous.